

Essayons de clarifier le dossier déplacement à la Métropole – 1/4

Les déplacements des agents métropolitains entre leur domicile-travail et dans le cadre de leur mission nécessite un éclaircissement et une simplification des procédures.
Cette thématique étant très riche, le dossier complet vous sera envoyé par mail sur demande.

Vous trouverez ci-dessous les points suivants sous forme de résumé :

1. L'administration a diligenté une enquête dont vous trouverez les résultats
2. Les résultats de l'enquête du SNT CFE-CGC
3. Les textes juridiques en résumé
4. Positionnement du SNT CFE-CGC

1. ENQUÊTE DE L'ADMINISTRATION SUR COMÈTE - Juin 2021 : pratiques de mobilité trajets domicile-travail, déplacement dans le cadre du travail, réaction si ZFE – 1 888 réponses

Nous possédons *	Pour notre trajet domicile-travail, nous utilisons *	Pour nos trajets dans le cadre du travail *
 à 100%	 47% surtout si trajet > 10 km 32% ne peuvent pas faire autrement	 65% en véhicule de service
 à 88%	 35% surtout compris entre 5 et 10 km	 45%
 à 65%	 27% surtout si inférieur à 5km	 35%
abonnement  à 42%	 à 19%	 23% en véhicule personnel
 à 15%	 covoiturage 2%	 17% personnel / service / Vélo'V
abonnement  9%	Freins à la diminution de l'utilisation du véhicule : - o l'habitation hors zone Métropole - o quand le lieu de travail est dans l'Ouest ou l'Est - o le manque d'équipement de transport en commun en proximité. Au final : 10% favorable à un changement avec accompagnement (covoiturage, vélo et transport en commun)	 2% Evolutions possibles : - o 30% pour un vélo électrique - o Mais pour le transport de marchandises : • 63% maintien véhicule • 18% pensent utiliser le vélo (électrique, cargo, triporteur, sacoche).

*- (plusieurs réponses possibles)

- o 29% d'entre nous habitent en dehors de la Métropole
- o 75% d'entre nous travaillent essentiellement sur Lyon (56%), Villeurbanne (10%) et Bron (7%)
 - 9% ont un trajet supérieur à 1 heure pour domicile-travail
 - 44% entre 30 minutes et 1 heure pour domicile-travail
 - Et donc 47% moins de 30 minutes pour domicile-travail

- 55% des déplacements en voiture font moins de 20 km

La ZFE

- 39% des agents circulent entièrement dans la ZFE pour le trajet domicile-travail.
- La répartition des exclusions à venir est la suivante :
 - 2022 : 4% des agents possèdent des véhicules Crit'Air5
 - 2023 : 6% ont des véhicules Crit'Air4
 - 2026 : 60% ont des véhicules interdits dans la ZFE soit 24% de la totalité des agents répondants au questionnaire (24%=60% des 39%).

En cas d'impossibilité de changement de véhicule pour les 24%, 6% des 24% utiliseraient un autre moyen de transport.

Conclusion de cette enquête vue par le SNT CFE-CGC

Seulement 8% des agents ont une alternative grâce aux transports en commun ou bien 6 à 10% veulent bien changer, **donc les agents ont déjà optimisé leur déplacement domicile-travail.**

Il n'est pas fait mention des agents ne souhaitant pas faire de vélo.

Il manque les remarques faites librement.

L'administration semble penser que les 24% qui doivent changer de véhicules le feront naturellement d'ici 2026. Nous demandons à voir ! **Ce chiffre de 24% est à opposer à celui issu de du [Ministère de la Transition écologique](#) qui indique que 71% du parc automobile actuel dans la Métropole de Lyon est impacté par les restrictions prévues actuellement de la ZFE.**